

MRC de Mékinac

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Nathalie Groleau, directrice générale et greffière-trésorière de MRC de Mékinac.

QUE :

Lors de la séance ordinaire tenue le 20 août 2025, le conseil de la MRC a adopté le règlement «2025-200 édictant le Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Mékinac».

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du règlement ci-haut mentionné sur le site de la MRC de Mékinac www.mrcmekinac.com ou au bureau de la MRC pendant les heures d'ouvertures au 560 rue Notre-Dame à St-Tite.

Ce 21^{ème} jour d'août 2025



Nathalie Groleau
Greffière-trésorière